

Table des matières

REMERCIEMENTS	5
AVANT-PROPOS	7
PRINCIPALES ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION	
MARCHÉS PUBLICS ET ŒUVRES D'ART	11
CHAPITRE 1. MARCHÉS PUBLICS	13
CHAPITRE 2. ŒUVRES D'ART	15
CHAPITRE 3. POUVOIR ADJUDICATEUR	19
CHAPITRE 4. CATÉGORIES DE MARCHÉ	23
CHAPITRE 5. PROCÉDURES DE PASSATION	29
<i>Section 1. La procédure négociée sans publicité ou sans publication préalable (PNSP)</i>	29
<i>Section 2. La réglementation actuellement en vigueur issue de la directive 2004/18 du 31 mars 2004</i>	30
Sous-section 1. Situation où la consultation de plusieurs artistes/opérateurs est impossible	30
Sous-section 2. Situation où la consultation de plusieurs artistes/opérateurs est en principe possible	32
<i>Section 3. La réglementation future issue de la directive 2014/24 du 26 février 2014</i>	32
Sous-section 1. Situation où la consultation de plusieurs artistes/opérateurs est impossible	32
Sous-section 2. Situation où la consultation de plusieurs artistes/opérateurs est en principe possible	36

PREMIÈRE PARTIE	
LES MARCHÉS AYANT POUR OBJET LA CRÉATION D'UNE ŒUVRE D'ART OU D'UNE PERFORMANCE ARTISTIQUE UNIQUE	
	39
CHAPITRE 1. LES POUVOIRS PUBLICS ET LES COMMANDES ARTISTIQUES	41
<i>Section 1. Les initiatives réglementaires</i>	41
Sous-section 1. Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles)	41
Sous-section 2. Région wallonne	45
<i>Section 2. Les Nouveaux commanditaires</i>	46
<i>Section 3. Les pratiques des pouvoirs adjudicateurs</i>	47
Sous-section 1. Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB)	47
Sous-section 2. Régie des Bâtiments	48
Sous-section 3. Ville de Bruxelles	50
Sous-section 4. Région de Bruxelles-Capitale	52
CHAPITRE 2. LA SAGA DE LA BIENNALE DE VENISE : LES AFFAIRES SZYMKOWICZ	55
<i>Section 1. La Biennale de 2011</i>	55
<i>Section 2. La Biennale de 2015</i>	58
EN GUISE DE CONCLUSION	63

SECONDE PARTIE	
LES MARCHÉS ET CONTRATS AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART EXISTANTES	
	65
CHAPITRE 1. LES ACHATS D'ŒUVRES D'ART EXISTANTES	67
<i>Section 1. En Belgique</i>	68
Sous-section 1. État fédéral	68
Observations de la Cour des comptes	70
Projets de réforme	73
Sous-section 2. Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles)	74

Plan stratégique et opérationnel	75
Observations de la Cour des comptes	76
Musée Royal de Mariemont	76
Politique de gestion des collections et d'acquisitions de la Communauté française	78
Décret relatif aux arts plastiques du 3 avril 2014	79
Sous-section 3. Provinces et communes	80
Sous-section 4. Autres exemples	82
<i>Section 2. En France</i>	83
Examen collégial des projets d'acquisition	83
Outil stratégique : le projet scientifique et culturel (PSC)	84
Le rôle des conservateurs	85
Observations de la Cour des comptes	86
Exemple de procédure d'acquisition	87
Transparence	88
<i>Section 3. Au Canada</i>	89
Collégialité	91
<i>Section 4. En Suisse</i>	91
Politique d'acquisition : l'exemple du Musée d'Ethnographie de Genève	92
Autre exemple	93
<i>Section 5. Transparence administrative</i>	95
<i>Section 6. Spécificités concernant l'art contemporain ?</i>	98
L'affaire F. Forest c/ MNAM (Centre Pompidou)	99
Critères de choix	103
CHAPITRE 2. LES LIBÉRALITÉS ET DATIONS EN PAIEMENT	105
<i>Section 1. Les dons et legs</i>	105
<i>Section 2. Les dations en paiement</i>	108
Mécanisme	108
Cas concrets	110
Impact de la régionalisation des droits de succession	111
CHAPITRE 3. LE RÔLE DU MÉCÉNAT	113
<i>Section 1. Généralités</i>	113
<i>Section 2. Le cas du musée Magritte</i>	114

<i>Section 3. Mécénat en France</i>	117
Mécénat financier	117
Mécénat de compétences	120
Observations de la Cour des comptes	120
Chartes éthiques	121
<i>Section 4. Mécénat et marchés publics</i>	124
CHAPITRE 4. VERS DIVERSES FORMES DE PARTENARIAT	127
EN GUISE DE CONCLUSION	133
BIBLIOGRAPHIE	135
INDEX	137